

Aéroport : le comité Causse comtal donne son feu vert au projet photovoltaïque

L'association, agréée protection de l'environnement, Comité cause Comtal a remis en mairie son avis pour l'enquête publique sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol, au lieu-dit « La Cau », sur le territoire de la commune de Salles-la-Source, à proximité de l'aéroport.

Le but de l'association, créée en 1996, est de veiller à ce que toute activité publique ou privée, tant en zone rurale qu'urbaine, en agglomération ou non, s'exerce dans le respect de la biodiversité, de l'environnement et du cadre de vie des habitants. Forte d'une centaine d'adhérents, elle s'implique sur différents thèmes environnementaux : déchets, patrimoine, pollutions, qualité de l'eau... et s'intéresse tout particulièrement aux questions d'énergie. « Nous avons examiné attentivement le dossier d'enquête publique



Daniel Mazel et Cathy Breton lors de la remise du texte argumentent l'avis de l'association en mairie de Salles-la-Source.

relative à la demande présentée par Sasu NMP PV Aerordz pour l'implantation et l'exploitation de cette centrale photovoltaïque », expliquent Daniel Mazel et Cathy Breton. « Si nous nous sommes déjà positionnés contre des centrales démesurées de 70 ha sur le causse anéantissant autant de surfaces agricoles ayant pour

vocation à produire de la nourriture, pour ce projet nous sommes tout à fait favorables » ajoute Cathy. Explications : « il est urgent de mettre en place des actions qui soient capables d'affronter les lobbies du pétrole et du nucléaire, en favorisant au maximum les économies d'énergie et en développant très largement la

production des énergies renouvelables. Mais serait-ce une raison suffisante pour accepter n'importe quel projet de production d'énergie, n'importe où et n'importe comment ? Le site retenu n'est pas en zone naturelle ou agricole mais sur un site entre les pistes de l'aéroport et une carrière sur un espace environnant qui présente déjà un caractère artificialisé. Aucun espace à vocation agricole n'est concerné par le projet. Il n'y a aucune habitation à moins de 500 m. Nous sommes donc favorables pour le lieu choisi. Mais s'agissant des centrales photovoltaïques au sol, nous refusons qu'elles s'implantent dans des zones agricoles, naturelles ou forestières. Ici le terrain concerné n'est pas utilisé pour l'agriculture ou pour l'élevage, ce qui nous permet de donner cet avis favorable. »

Salles-la-Source

Mardi 30 avril 2024

Aéroport : le comité Causse comtal donne son feu vert au projet photovoltaïque

L'association, agréée protection de l'environnement, Comité causse Comtal a remis en mairie son avis pour l'enquête publique sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol, au lieu-dit « La Cau », sur le territoire de la commune de Salles-la-Source, à proximité de l'aéroport.

Le but de l'association, créée en 1996, est de veiller à ce que toute activité publique ou privée, tant en zone rurale qu'urbaine, en agglomération ou non, s'exerce dans le respect de la biodiversité, de l'environnement et du cadre de vie des habitants. Forte d'une centaine d'adhérents, elle s'implique sur différents thèmes environnementaux : déchets, patrimoine, pollutions, qualité de l'eau... et s'intéresse tout particulièrement aux questions d'énergie. « Nous avons examiné attentivement le dossier d'enquête publique



Daniel Mazel et Cathy Breton lors de la remise du texte argumentent l'avis de l'association en mairie de Salles-la-Source.

relative à la demande présentée par Sasu NMP PV Aerordz pour l'implantation et l'exploitation de cette centrale photovoltaïque », expliquent Daniel Mazel et Cathy Breton. « Si nous nous sommes déjà positionnés contre des centrales démesurées de 70 ha sur le causse anéantissant autant de surfaces agricoles ayant pour

vocation à produire de la nourriture, pour ce projet nous sommes tout à fait favorables » ajoute Cathy. Explications : « il est urgent de mettre en place des actions qui soient capables d'affronter les lobbies du pétrole et du nucléaire, en favorisant au maximum les économies d'énergie et en développant très largement la

production des énergies renouvelables. Mais serait-ce une raison suffisante pour accepter n'importe quel projet de production d'énergie, n'importe où et n'importe comment ? Le site retenu n'est pas en zone naturelle ou agricole mais sur un site entre les pistes de l'aéroport et une carrière sur un espace environnant qui présente déjà un caractère artificialisé. Aucun espace à vocation agricole n'est concerné par le projet. Il n'y a aucune habitation à moins de 500 m. Nous sommes donc favorables pour le lieu choisi. Mais s'agissant des centrales photovoltaïques au sol, nous refusons qu'elles s'implantent dans des zones agricoles, naturelles ou forestières. Ici le terrain concerné n'est pas utilisé pour l'agriculture ou pour l'élevage, ce qui nous permet de donner cet avis favorable. »